

PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2024-2030

Les changements climatiques sont sources de défis pour tous les milieux de vie. Ce plan, adapté à la réalité de notre territoire, est un outil de planification qui nous aide à définir notre vulnérabilité face aux potentiels aléas climatiques, à prioriser les actions et la mise en place de solutions pour éviter ou atténuer les impacts futurs sur notre communauté.

SAINT-CYPRIEN
de Napierville



Notre situation

La municipalité s'étend sur 97.86 km² dont 97% de cette superficie est en zone agricole. Principalement occupées par des activités de grandes cultures sur des terres drainées. Les milieux naturels et les forêts y occupent une faible superficie, laissant le terroir exposé aux vents.

Le secteur urbain offre un potentiel de développement sur environ 48 hectares de terrains encore vacants. Les secteurs domiciliaires existants sont de faible densité, tandis que les futurs développements devront se conformer aux objectifs provinciaux de densification des milieux desservis.

Situé loin des grands centres, l'utilisation de l'automobile demeure inévitable. Le positionnement de notre territoire, rend difficile l'implantation d'un service de transport en commun. Les déplacements de nos citoyens pour le travail, les études, les loisirs ou l'approvisionnement sont répartis en de multiples destinations. Il est d'ailleurs fréquent que nos foyers possèdent entre 2 et 4 véhicules à moteurs.

Les aléas climatiques potentiels

- Canicule et augmentation de température.
- Précipitations extrêmes.
- Sécheresse des sols et étiage.
- Tempêtes, vents violents.
- Conditions hivernales changeantes.
- Pénurie d'eau potable.



Les projections climatiques en Montérégie à l'horizon 2050

Source : [Agriclimat Plan-adaptation Monteregie.pdf](#)

- Des hivers plus chauds et plus courts: Moins de neige et plus de pluie.
- Des printemps plus hâtifs, légèrement plus pluvieux: Une saison plus longue.
- Des étés plus chauds : attention aux canicules et au manque d'eau.
- Des automnes plus tardifs.



- Augmentation de 24 jours par année où la température dépasse 30 °C;



- Augmentation de la quantité annuelle de précipitations et du nombre de jours de pluie abondante.
- Augmentation du nombre de cycle gel-dégel en hiver.
- Augmentation des précipitations liquides (pluie) et diminution des précipitations solides (neige) durant l'hiver et le printemps.

Orientations

Actions prioritaires

Eau

Favoriser la pérennité de la nappe phréatique

- Favoriser la réinsertion de l'eau dans la nappe phréatique via la conception des infrastructures publiques.
- Favoriser le captage et l'utilisation des eaux de pluies.
- Sensibiliser la population.
- Poursuivre la recherche en eau souterraine et évaluer des solutions alternatives.
- Mettre à niveau et optimiser nos installations existantes.
- Encourager la construction d'infrastructures de stockage des eaux pour l'irrigation.

Aménagement

Adapter notre réglementation et nos infrastructures en considération des enjeux climatiques

- Adapter la réglementation applicable aux nouvelles constructions et nouveaux développements.
- Mettre en place des ouvrages de captage et rétention des eaux de ruissellement pour prévenir les inondations et le refoulement des eaux.
- Favoriser l'intégration de solutions vertes dans les projets d'infrastructures municipales.

Santé

Développer un milieu de vie de qualité et sécuritaire pour la population

- Prévenir les impacts sur la santé via les aménagements privés et les infrastructures publiques : Zones d'ombrages, parcours actifs, îlots de végétation, verdissement des zones commerciales.
- Prévenir la création d'îlots de chaleur.
- Favoriser la plantation d'arbres en milieu urbain et limiter la création d'îlots de chaleur.
- Élaborer un programme de subvention favorisant le verdissement du secteur commercial.

Milieus naturels

Favoriser la préservation et la régénérescence de milieux naturels

- Préserver les milieux naturels.
- Élaborer un plan de gestion des espaces naturels.
- Tenir compte des actifs écologiques.
- Rendre accessible aux citoyens des espaces à caractère naturel.
- Privilégier les espèces indigènes dans les plantations.



Adopté le 14 mai 2024

Résolution no 2024-05-132